



## BASICOMPTA

### Conditions d'accès pour les associations sportives :

- Posséder son siège social dans les Pyrénées-Atlantiques
- Etre affilié à un comité sportif adhérent au CDOS 64
- Ou être adhérent au CDOS 64 pour les clubs ne possédant pas de comité départemental\*

### TARIFS 2015

Les tarifs ci-dessous sont fixés annuellement :

- **Formation de base** de 2 heures : 30 € par structure et par session (2 à 3 personnes par association)
- **Création du compte** (à régler lors de l'inscription à la formation) : 35 € pour l'année de création (payable 1 seule fois)
- **Maintenance annuelle** : 35 € par an (non facturée l'année de création du compte).

**Accompagnement personnalisé facultatif à la demande de l'association utilisatrice : 50 euros**

\*Cotisation annuelle pour les clubs n'ayant pas de comité départemental : 80€ par an.